VIDANGE A VAPEUR

La Moderne de Chatou

S'adresser chez M. CONTE, Représentant

RUE DU CHATEAU. - RUEIL

Cidrerie Modèle de la Chaumière

L. BRETON

Propriétaire - Négociant

8, route de Paris et rue des Suisses, Nanterre (Seine)

CIDRE NOUVEAU (B. H.)

à partir de 25 fr. la pièce. logement en plus et franco de port

CIDRE à base de Levures selectionnées

MEDAILLE D'OR - PARIS 1900

AL'ILEFLEURIE

à 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le Pont de Chatou et le Pont de Bezons

ERNEST LEMAIRE

RESTAURATEUR

Premier de la Chasse et de la Pêche de la Partie de la Seine comprise entre les Ponts de Bezons et de Bougival

SPÉCIALITÉ DE MATELOTTES & FRITURES

BONNE CAVE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS

Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano

BAL TOUS LES DIMANCHES (Après-midi)

Pêche et Baignades; Leçons de Natation — CHASSE sur L'EAU toute l'Année

Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.

CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS

GARAGE ET GARDE DE BATEAUX

VELODROME — GARAGE DE BICYCLETTES

Pompes à Pneumatiques

NOTA. — APPELER LE PASSEUR

Peintures Préparées

Couleur à l'huile, brillante et siccative, qualité extra

Peintures au vernis, Peintures porcelaine

Peinture Émail "Uralda"

BADIGEON PRÊT A L'EMPLOI POUR PLAFONDS

Couleur à la colle, Siccatif parquets

Couleur pour Badigeon extérieur

Peinture noire pour tuyaux de poêles

Mastics, Encaustique, Vernis, Peintures diverses

Toutes Fournitures Vélocipédiques

C. DAZEVILLE

17, Rue du Bois, Nanterre

VINS ROUGES A partir de 65 fr. la pièce de 220 litres et 35 fr. la 1/2 pièce de 110 litres, logé et rendu franco en gare expéditrice. E. AYMERICH, Propriétaire à Estagel (Pyrénées-Orientales).

Machines à Coudre

VÉLOCIPÈDES

Réparations, Fournitures et Accessoires

EDOUARD PASSA

Rue de Maurepas, 16, RUEIL

DINER DU PRINTEMPS

7, rue du Hâvre (près la Gare St-Lazare)

Déjeuner 3 fr. - Diner 4 fr.

(Vin compris)

HOTEL DU PRINTEMPS

Electricité, Ascenseur, Bains

Téléphone 291,46

H. EXCOFFIER, Propriétaire

Institution de Jeunes Gens

15, rue des Muettes, 15, Rueil

(Seine-et-Oise).

A 25 minutes de Paris

SPLENDIDE INSTALLATION

Dominant la Ville

Calorifère ; Eau de Source

Cours, Jardin et Parc de 5000 mètres

Enseignement Primaire et Secondaire ; Leçons particulières pour toutes préparations aux examens universitaires ou autres, à l'établissemens et à domicile ; Cours spéciaux pendant les vacances.

Vins Nouveaux de Propriétaire

ROUGE 8° naturel 45 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu

BLANC sec 9° naturel 60 fr. la pièce de 220 litres, fût perdu

Prix fixe et réel, rendu gare acheteur. Congé et port payés. Paiement à 90 jours net, 30 jours 2 o/o. Esc. contre remb. 3 o/o. Ech^ge o.60 cent. — S'adresser à M. le Régisseur du Clos-Lacombe, à Aubais (Gard).

Achille CAT

GEOMÈTRE

Expert près le Tribunal civil de la Seine

30, rue du Chemin-de-Fer

NANTERRE

Vente et acquisitions de terrains et maisons, gérance de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.

Levée de plans, nivellement, projets de canalisation d'égouts, routes, chemins de fer, tramways, etc.

Bachelet père

ENTREPRENEUR

DE MAÇONNERIE & MARBRERIE

76, rue du Chemin-de-Fer

Assurances pour toutes Compagnies

Incendie, Accidents, Hommes, Chevaux, Voitures et Automobiles

Vie, Bris des Glaces et Marbres

Vérification gratuite des Polices d'Assurances

Pour tous renseignements s'adresser ou écrire, 12 bis rue de Chanzy et au bureau du Journal.

Grand Magasin de chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT

MAUMONT Succ^r

Chaussures de fatigue et de luxe

Spécialité

pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité le soin de la confection et leurs prix modérés.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

paraissant le Dimanche

Directeur : JULES DOMERGUE

ABONNEMENTS :

Paris et Province, Un an.... 30 fr.

Etranger..... 36 fr.

Le Numéro : 60 Centimes

Rédaction-Administration

42, Rue du Louvre, 42

PARIS

POSTE AUX CHEVAUX TELEPHONE

DE RUEIL

106, Aven. du Chemin-de-Fer

Voitures de Luxe pour Mariages et Cérémonies

SERVICES PARTICULIERS POUR L'EXPOSITION

LANDAUS, VICTORIAS, BREACKS

pour Promenades et Excursions

4, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 4

RUEIL

OPTIQUE

PENCE-NEZ et Lunettes or, argent, nickel et acier

Exécution rapide des ORDONNANCES D'OCULISTES

JUMELLES THERMOMÈTRES Baromètres PÈSE-LIQUIDES

RÉPARATIONS DE LUNETTERIE A L'OPTIQUE

L. LEHIEULLE

Horloger de la Ville et de la Compagnie des Tramways de Paris à Saint-Germain

REMONTAGES DE PENDULES A L'ANNÉE

Réparations en tous Genres

FANTAISIE RICHE - ARTICLES DE FUMEURS

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

BIJOUTERIE DEUIL, OR ET ARGENT

BIJOUTERIE DOUBLÉ OR

MIROITERIE

GLACES RICHES de tous styles

GLACES FANTAISIE POUR Cadeaux de Mariage Réparations de Glaces

HORLOGERIE de Franche-Comté et d'Allemagne

CARTELS RÉGULATEURS ET COUCOUS CHANTANTS en Bois sculpté

PENDULES EN TOUS GENRES

Coussins pour Couronnes de Mariées

Montres Or, Argent, Nickel, simples et compliquées

Petite et Grosse Orfèvrerie argent — Orfèvrerie métal blanc

TOUTES MARQUES AU PRIX DES TARIFS

ACHAT D'OR & D'ARGENT

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE

Vente à l'Usine et rendu en Cave

Pris à l'usine	Classement de la Cie Parisienne	
N° 0		Pour le coke rendu en cave les prix sont majorés de 0,10 par hectolitre sur les prix affichés aux guichets de vente de l'Usine.
N° 1		
N° 2		
Grésillon .		

Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande

Par 50 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 0,05

Par 100 hectolitres, les prix *rendu en cave* seront diminués de 0,10

MEFIEZ-VOUS des EAUX dites de TABLE

Les eaux minérales sont toutes appropriées à certaines maladies

La SEULE EAU qui convienne à tous c'est

L'EAU DE SOURCE DE LIANCOURT

L'EAU de LIANCOURT a été choisie, après analyse, pour le service de Table de L.L. M.M. l'Empereur et l'Impératrice de Russie pendant leur séjour à Paris.

EN VENTE PARTOUT

ENTREPOT : M. YVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL (S.-et-O.)

LIVRAISON A DOMICILE

Brasserie de Savigny-s/-Orge

BIÈRE DE CONSERVE - BIÈRE DE SANTÉ

Garantie pur Orge et Houblon

Entrepositaire : M. YVAN, 136, avenue de Paris, RUEIL

LIVRAISON A DOMICILE

INSTALLATION, NEUF & ENTRETIEN

D'USINES EN TOUS GENRES

BARON, Constructeur-Mécanicien

Médaille d'Or — Paris 1895

Travaux de précision, Pièces de tours sur bois et tous métaux-Travail à façon

USINE A VAPEUR

Bicyclettes et Tandems sur commandes — Réparations de Cycles

15, RUE SAINT-GERMAIN — NANTERRE

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil. et 36, r. St-Germain, Nanterre

CINQUIÈME ANNÉE, N° 44. CINQ CENTIMES DIMANCHE 4 NOVEMBRE 1900.

DÉPOT LÉGAL Seine-et-Oise N° 1596 1900

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3 »

donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : *Réclames*, la ligne 1re page 1 fr., 2e page 0 fr. 75, 3e page 0 fr. 50 — *Annonces*, 4e page 0 fr. 25

Nous trouvons dans la boîte de notre journal la chronique suivante qui, quoique légèrement baroque et écrite dans un style assez réjouissant, nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs, nous la leur donnons telle quelle.

HISTOIRE DE CHINE

Il était une fois, dans une petite ville des environs de Pékin un petit homme tellement infatué de sa personne, qu'à force de se croire au-dessus de ses égaux, il finissait par se rendre des plus grotesques.

Sous prétexte qu'un de ses proches avait des prétentions artistiques, il posait partout à l'homme d'esprit, poussant même la chose jusqu'à singer les artistes jusque dans la coupe exagérée de leurs vêtements, que ceux-ci portent avec tant de désinvolture, mais qui lui, le rendaient extrêmement ridicule.

Ceci, n'était rien auprès de ses intempérances de langage. Personne ne trouvait grâce devant la méchanceté de ses propos.

Un jour il prétendait être le plus beau de toute la création, une autre fois il disait qu'il en était le plus intelligent, encore une autre fois, qu'il était le plus malin, le plus habile, le plus gros et le plus riche négociant de toute l'humanité, qu'il n'y avait personne pouvant atteindre à la longueur et à la largeur..... de ses bateaux, et pour cause.

Un jour, il annonça pompeusement que tous les constructeurs de son pays étaient peu consciencieux (il se servit même, paraît-il, d'un terme plus vif, que nous n'avons pas voulu traduire dans notre langue.

L'un d'eux se fâcha et prit, en conduisant devant le mandarin compétent, le peu aimable et peu parlementaire Chinois, la défense de tous les gens qu'il avait attaqués injustement.

Un jugement en bonne et due forme condamna notre Chinois à payer, de suite, ce qu'il devait.

Le brave homme qui avait osé attaquer l'éminent et *grossissime* Chinois, pour fêter sa victoire, convoqua ses confrères à un magnifique repas où les nids d'hirondelles, le riz aux confitures, les larves d'insectes, les œufs de fourmis, les coquillages, les écrevisses, les vins de champagne, les chansons et les quolibets ne furent pas épargnés.

Il aurait fallu voir la colère de notre Chinois, que d'aucuns même, traitent de Co.chinchinois, devant la cordialité et l'extrême gaieté qui régnaient parmi les braves convives et dont les éclats résonnaient aux oreilles du chicaneur. De sa demeure toute proche du lieu des agapes, le cou tendu, les poings crispés, il écoutait les échos de la fête dont il était le héros, et dont il faisait les frais, sans y être convié, hélas !

Traduit du chinois.

Pour copie conforme.

KI-SÉ-TOU.

LA RONDE

(Ballade)

Le vent rugit et la tempête
Roule ses sombres tourbillons.
Nulle puissance ne l'arrête,
Voici la ronde des démons.

Ils vont, sarabande effrénée,
Ils vont, poursuivant dans la nuit
Quelque âme plaintive, échappée
Du fleuve noir où rien ne luit.

Ils volent, agitant les voiles
Qui couvrent leurs bras décharnés,
Et leurs yeux semblent des étoiles,
Brillantes de feux mi-voilés.

Sur les tombes des cimetières,
Ils dansent, enlaçant leurs corps.
Et leurs pas ébranlant les pierres
Ont, grand Dieu, réveillé les morts.

Ils broyent tout sur leur passage,
Et rien par eux n'est épargné,
Jusqu'aux chaumières du village,
Sur leurs bases ont oscillé.

Tremblante et pâle d'épouvante,
La vieille aïeule, aux cheveux blancs,
Prie, à mi-voix et la tourmente
Redouble ses mugissements.

Ne sortons pas, la nuit est sombre,
Mettons-nous à genoux, prions,
Entendez-vous, là-bas, dans l'ombre,
Passer la ronde des démons.

G-L. POULARD.

LA NANTERRIENNE

Les concours publics de tir organisés depuis le 15 avril dernier par « La Nanterrienne étant terminés en ce qui concerne le classement aux points, nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs les résultats actuels qui ne peuvent dès lors varier que d'après les pointages obtenus dans les séries dites *ex-æquo*.

Concours au fusil Lebel : MM. Colas et Valot, 39 p., Charles Limouzin et Gautier, 38 p., Michel de Rueil, Lévêque, Jourdheuil d'Asnières, Bertrand de Montesson, Silva, et Roy de Paris, 37 p., Joly de Rueil, Chatelain, Laveau Alfred, Rancy, Humel, Guyard de Montesson Bizot René et Morvillez, 36 p.

Concours au fusil Gras : MM. Colas 39 p., Valot et Charles Limouzin, 38 p., Laveau Alfred et Gautier 36 p., Joly de Rueil, 35 p., Mantelet et Silva Paul, 34 p., Jourdheuil 33 p., Quétin et Michel, 32 p.

Concours à la carabine : MM. Colas, 40 p., maximum, Ch. Limouzin 39 p., Silva Paul, 39 p., Roy de Paris, 37 p., Michel de Rueil, Valot de Chatou, Jourdheuil d'Asnières, 36 p., Joly, Gontier, Gautier et Lafargue, 35 p., Brébion et Vallet, 34 p.

Concours au pistolet : MM. Marc Robert, 36 p., maximum, Colas, 35 p., Caplen et Marc 34 p., Joly, Soyer, Limouzin, 33 p., Valot, 32 p.

Concours aux primes Gras et Lebel réunis.

Ont droit à un fusil Gras ou coupe en argent : MM. Limouzin, Colas, Michel, Vallot, Silva.

Ont droit à une médaille de vermeil : MM. Marc, Laveau Alfred.

Ont droit à une médaille d'argent : MM. Gautier, Caplen.

Ont droit à une médaille de bronze : MM. Quétin, Jourdheuil, Joly, Soyer, Bouttefroy, Bizot René, Chatelain, Lévêque, Cornu, Lécluse, Rancy, Humel, Lévy, Lafargue, Dagneau, Gontier Paradinas, Breton, Royer, Lescure, Marc Robert, Roy F., Guillaume, Roy, Jamot.

Concours aux primes carabine et pistolet réunis.

Ont droit à un fusil Gras ou coupe : M. Colas.

Ont droit à une medaille d'argent : MM. Limouzin et Silva.

Ont droit à une médaille de bronze : MM. Marc, Valot, Michel, Joly, Soyer, Lafargue, Jourdheuil et Marc Robert.

Concours des sociétés locales.

MM. Cornu et Gontier de la Fraternelle, 33 p., Renard fils, de la Fanfare 31 p.

Le Comité de « La Nanterrienne » nous prie d'annoncer que le concours entre MM. les membres actifs des diverses sociétés locales devra être clos dimanche prochain 4 novembre, à midi. MM. les retardaires auront toute latitude pour tirer leur série de concours dans la matinée de dimanche à partir de 9 h. du matin.

MM. les tireurs classés suivant les indications des résultats annoncés ci-dessus, sont également informés qu'ils ne peuvent plus disposer que des matinées des dimanches 4 et 11 novembre pour effectuer le tir des séries éliminatoires.

Les Dames Françaises

Mme Moïse, présidente du Comité de Nanterre, informe les sociétaires que l'Assemblée générale de l'Association des Dames Françaises (comité central), aura lieu le jeudi, 22 novembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Les personnes qui seraient désireuses d'assister à cette solennité sont priées de s'adresser à Mme Moïse, qui se fera un plaisir de mettre à leur disposition les cartes qui lui seront demandées.

— o —

Les causeries médicales et les conférences qui avaient obtenu un si légitime succès, vont à nouveau reprendre leur cours.

La première causerie est fixée au vendredi 16 novembre, à 9 heures du soir au local du Comité, rue de la Mairie ; elle sera faite par M. le Dr Caire.

Les Omnibus des Gares

Un certain nombre d'habitants de la banlieue ont pris l'initiative d'une pétition, au succès de laquelle sont intéressés tous ceux de nos concitoyens qui fréquentent la gare Saint-Lazare.

Il s'agit du règlement qui interdit aux voyageurs de descendre, en cours de route, des omnibus *se rendant à la gare*.

Après avoir établi, textes en mains, que ce règlement est absolument illégal, l'auteur de la pétition prend la défense de la liberté des voyageurs :

Cette mention ne peut avoir d'autre valeur que celle d'un simple renseignement, mais ne peut constituer l'obligation pour un voyageur de se rendre à la gare, et, en effet : un voyageur peut voir passer un des siens où la personne chez laquelle il se rendait ; il n'y a pas une puissance au monde qui puisse empêcher ledit voyageur de descendre de la voiture, alors surtout que cette même voiture s'arrête pour laisser monter des voyageurs,

Au surplus, le conducteur est sans droit et sans qualité pour apprécier les motifs pour lesquels un voyageur a renoncé, en cours de route, à effectuer son voyage, tout aussi bien qu'un voyageur prenant son billet de chemin de fer pour Lille et renoncerait à continuer son voyage à Amiens, ou à toute autre gare où le train s'arrête.

Comme on le voit, ces prescriptions constituent une atteinte à la liberté des citoyens ; elles ont de plus, donné lieu à une surélévation du prix des places, s'élevant à 500.000 fr. par an qui, en d'autres termes constitue une taxe de pénétration dans Paris, puisqu'elle se répercute sur les habitants de la banlieue et au profit d'un intérêt privé.

Considérant qu'aucune taxe ne saurait être établie qu'en vertu d'une loi.

Après cet exposé, les soussignés osent espérer que la Chambre des députés voudra bien prier M. le Ministre de l'intérieur d'inviter M. le préfet de police à rapporter les ordonnances de police qui ont donné lieu aux faits ci-dessus relevés.

Et ce sera justice.

On trouve des feuilles de pétition chez M. Marquès, conseiller général à Clichy.

LE MONUMENT D'OBERKAMPF

On a inauguré, dimanche à Jouy-en-Josas, auprès de Versailles, un monument en l'honneur d'Oberkampf, qui eut le premier l'idée de fabriquer l'éfoffe connue sous le nom d'indienne. Oberkampf était sans ressources; mais à force de persévérance et d'énergie, il finit par réussir à doter notre pays d'une industrie florissante qui assura longtemps la fortune de toute une région importante de la France. Cet hommage rendu au grand industriel inspire au *Petit Journal* de mélancoliques réflexions :

Ces grands hommes, qui furent de bons citoyens, ne laissent pas de traces, pour ainsi dire. Leur mémoire subsiste dans quelques cénacles, mais leurs descendants, quand ils en ont, ne savent point les faire valoir. Ils ont fait la fortune de toute une région, souvent même celle de leur pays. Après ? Après, il reste ceci que les Anglais, en 1815, rasent la fabrique d'Oberkampf, à Jouy-en-Josas, et que Richard-Lenoir en est réduit, vers la même époque, à la portion congrue.

Les hommes utiles, c'est une remarque à faire, sont généralement négligés par la postérité. Le panache leur manque ; et, cependant, ce sont eux qui ont fait ou contribué à faire notre France prospère et riche; sans tapage, sans réclame, tout simplement avec leur initiative féconde et la force de leur volonté. Et c'est de toute justice que leur mémoire soit honorée par un hommage matériel là où ils travaillèrent ou bien là où ils naquirent. Comme toujours, quand il s'agit d'innovations, ils ont contre eux la tourbe des retardataires, souvent endoctrinés par des jaloux ou des lésés que tout progrès révolte ou indispose. Le temps passe là-dessus et remet toujours les choses en place ; témoin ce touchant quoique tardif hommage de Jouy-en-Josas, à la mémoire d'Oberkampf !

Ce que dit le *Petit Journal* n'est pas toujours vrai, mais il suffit que cela arrive pour qu'on soit en droit de protester contre l'ingratitude populaire.

INFORMATIONS

Le nouveau Timbre-Poste

Le nouveau timbre-poste de quinze centimes fera, paraît-il, son apparition dans queques jours. Il sera de couleur rouge au lieu d'être bleu comme le timbre actuel.

Cette couleur nouvelle, adoptée par M. Mougeot, est celle du premier timbre français pour l'affranchissement des lettres en 1848.

Contributions directes

Un concours sera ouvert au mois de janvier 1901 pour le surnumérariat dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront auprès du Directeur des Contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Chemin de fer del'Ouest

A l'occasion de la clôture aujourd'hui très prochaine de l'Exposition de 1900 le service des trains qui s'ouvrait d'ordinaire le 15 octobre pour la période d'hiver, est cette année reculé au 6 novembre.

Appel du contingent

Le contigent de 1900, formé des conscrits de la classe de 1899 ainsi que des journés des classes de 1898 et 1897 reconnus aptes au service militaire, sera appelé sous les drapeaux à lafin de la première quizaine de novembre.

On ferme à midi

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, qui avait ordonné, au mois de mars dernier, une enquête auprès des préfets, des ehambres de commerce et des municipalités des villes, afin de connaître leur avis sur le point de savoir s'il y avait lieu de généraliser la mesure déjà appliquée dans un certain nombre de localités et en vertu de laquelle les guichets postaux des bureaux sont fermés à midi les dimanchs et jours fériés, vient de soumettre les résultats de cette consultation à M. Millerand, ministre du commerce.

Le ministre ayant approuvé la proposition du sous-secrétaire d'Etat, la mesure sera généralisée et appliquée à partir du 1er novembre prochain.

En conséquence, les guichets postaux des bureaux seront fermés à midi, les dimanches et jours fériés. La remise des lettres adressées poste restante et le paiement des mandats télégraphiques seront assurés dans l'après-midi par les agents des guichets télégraphiques

Tableau de répartition des classes dans les armées active et territoriale et dans les réserves de ces armées. — Avis.

Du 1er novembre 1900 au 31 octobre 1901, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

I. Armées active. — Classes de 1899, 1898, 1897.

II. Réserve de l'armée active. — Classes de 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887.

III. Armée territoriale. — Classes de 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881.

IV. Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1880, 1879, 1878, 1877, 1876, 1875.

Nota. — Les engagés volontaires ainsi que les hommes qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

LES PREVOYANTS DE L'AVENIR

Le dépouillement des votes, entièrement terminé et contrôlé au ministère de l'intérieur, a donné exactement le résultat suivant :

Vote par sections.

Sections ayant voté pour la transformation en Société de secours mutuels	614
Sections ayant voté pour la transformation en Société de crédit	223
Sections ayant voté pour le *statu quo*	43
Sections ayant voté pour le *statu quo* avec modification de l'article 19	19
Sections ayant voté pour la dissolution	8
Absentions volontaires et votes douteux	14
Total	921
Majorité absolue	461

Le comité central oppose à ces résultats sa façon de compter les votes par sociétaires faisant partie des sections. Ainsi, pour une section composée de mille personnes, par exemple, il compte mille suffrages, en faveur de l'opinion adoptée par la majorité des votants, quel que soit le nombre des abstentionnistes et de la minorité.

En admettant ce système de pointage, le comité revisionniste soutient que la majorité reste au projet défendu par lui (transformation en Société de secours mutuels, conformément à la loi). Voici les résultats qu'il proclame, d'accord avec le ministère de l'intérieur :

Vote par têtes de sociétaires.

Pour la Société de Secours mutuels	115.834
Pour la Société de crédit.	63.819
Pour le *statu quo*	6.821
Pour le *statu quo* avec modification de l'article 19	3.836
Abstentionnistes volontaires	2.355
Dissolution	825
Votes douteux	401
Partisans d'un congrès	55
	192.973
Majorité absolue	96.487

Malgré ce vote, le Comité directeur a décidé de poursuivre son idée et de constituer la société en société de crédit en commandite.

Il reste à savoir ce que vont dire les sociétaires.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de la surdité et de bourdonnements d'oreilles par les tympans artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON, a remis à cet institut la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à l'*Institut Nicholson*, " Loncgott " Gunnersbury, Londres, W.

VILLE DE RUEIL

ADJUDICATION

au Rabais,

sur soumissions cachetées

des TRAVAUX

de Canalisation d'Eau de Source et d'Installation de Deux Fontaines

Avenue du Chemin-de-Fer

Le Maire de la Ville prévint le public qu'il procédera, le **Samedi 10 Novembre 1900, à trois heures du soir**, en la Mairie de cette Ville, assisté de deux Conseillers municipaux et du Receveur municipal et en présence de M. l'architecte de la Ville à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de **Canalisation d'Eau de Source et d'Installation de Deux Fontaines, avenue du Chemin-de-Fer.**

Le montant du devis, dressé par M. Maugest, architecte, s'élève à la somme de 5.258 francs.

On pourra prendre connaissauce du projet au Secrétariat de la Mairie, tous les jours de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les soumissions seront reçues jusqu'au 7 novembre, à la Mairie. Chaque soumission énoncera le rabais ; à tant pour cent, sur les prix portés au devis. Elle sera conforme au modèle affiché et écrite sur papier timbré.

On y joindra :

1· Un certificat de capacité délivré par un Ingénieur ou un architecte. Ce certificat sur timbre devra avoir été délivré dans l'année qui précédera l'adjudication ; il sera remis à la Mairie huit jours à l'avance;

2· la preuve du versement préalable à la recette municipale d'un cautionnement égal au dixième de l'estimation qui sera remboursé si la demande n'est pas admise (le récépissé du Receveur municipal sera tout naturellement cette justification). Le cautionnement de l'entrepreneur adjudicataire ne sera restitué qu'après la reception définitive des travaux ;

3· Une patente d'entrepreneur (Exercice 1900).

La soumission sera renfermée seule, sous une première enveloppe cachetée, et mise ensuite sous une seconde enveloppe avec les autres pièces ci-dessus.

Fait à Rueil, le 19 octobre 1900.

Le Maire,
ROGER JOURDAIN.

LA GUÉRISON DES SOURDS

L'action électrique continue de l'*Audiphone invisible Bernard* rend l'ouïe naturelle aux sourds et ce merveilleux appareil est la base de la Méthode aurivoltaïque. Le Directeur de l'**Institut National de la Surdité, 7, rue de Londres, à Paris,** envoie ***gratuitement*** le journal **" La Médecine des Sens "** à toutes les personnes qui en font la demande.

Mme EDWARDS, ex-élève d'ÉcoleNormale, diplôme supérieur, donne leçons de français, prépare aux examens. — Leçons d'anglais, données par une personne de sa famille, institutrice anglaise.

Rueil, 66, avenue Victor-Hugo, de 2 à 6 heures.

A VENDRE

Belle Chienne de chasse, race Setter-Gordon, âgée de 8 mois, grande taille, prix modéré.

S'adresser bureau du Journal.

Ecurie et Remise

avec

GRENIER, CHAMBRE, COUR ET JARDIN

A vendre ou à louer

S'adresser 31, route de Cherbourg, à NANTERRE

BOX & ÉCURIES A LOUER

Au mois et à la journée

S'adresser à la POSTE AUX CHEVAUX de RUEIL, **106, Avenue du Chemin-de-Fer.**

TÉLÉPHONE

A Vendre un bon Cheval

S'adresser, rue de Bezons, n° 2, au concierge.

A VENDRE

Calorifère à feu continu, bonne occasion. S'adresser au bureau du Journal.

A louer de suite

Petit Appartement

au 1er Étage

Composé de 4 pièces

Cuisine et Cave, Eaux, Water-Closet

Prix : **325** Fr.

S'adresser, 2, Rue Gambetta

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Gabrielle, sente des Cabines; Bauerlin, Augustin, sente des Hautes Fontenelles; Perdereau, Jacques, rue du Chemin-de-Fer, 32; Houalet, Auguste, place du Martray;.

PUBLICATIONS. — Baichère, à Nanterre et Mlle Berges, à Toulouse; M. Arbonville, à Bezons et Mlle Larcher, à Nanterre; M. Maynard, à Paris et Mlle Lhermie, à Paris.

MARIAGES. — M. Auxcousteaux, à Rueil et Mlle Capelle, à Nanterre; M. Sueur et Mme Fesche, à Nanterre; M. Martin et Mlle Arnoult, à Nanterre.

DECES. — M. Vigneron, 78 ans, Chemin des Guillerets; M. Meunier, 24 ans, rue Victor-Hugo, 11; Enfant Chennebault, 48, rue du Chemin-de-Fer.

Habitations à Bon Marché

Nous lisons dans la *Réforme Economique :*

La question du logement joue dans l'existence un rôle considérable, et l'on peut dire que le logement représente une bonne partie de la question sociale, non seulement en raison de la dépense qu'il représente pour l'ouvrier et le petit employé mais aussi par les conditions d'hygiène, de confortable qu'il peut présenter. C'est presque une banalité de rappeler combien est grande la mortalité dans certaines agglomérations insalubres : qu'on se souvienne cependant que rien qu'à Paris, dans certaines de ces immenses casernes où les règles les plus indispensables de l'hygiène étaient inconnues, la mortalité a atteint jusqu'à 80 pour mille.

Et combien de nos maisons de Rueil ne présentent pas meilleure hygiène.

On sait également que c'est le mauvais état des logements qui a contribué à fournir au marchand de vin bon nombre de ses clients. Si donc on parvient à donner à l'ouvrier un logement salubre, propre et d'une élégance relative, on aura déjà beaucoup fait au point de vue hygiénique et au point de vue social ; d'autre part, il y a à se préoccuper, non plus seulement des logements individuels, dans de grandes maisons que les architectes spéciaux nomment des blocs, mais des habitations particulières, des petites maisons indépendantes les unes des autres, si possible avec jardinet, telles qu'on en rencontre dans quelques localités, et qui sont destinées à devenir la propriété des locataires, au moyen d'une légère majoration du prix du loyer, représentant l'amortissement du capital employé à la construction.

Cette question est d'une importance que tout le monde reconnaît, et cependant, sur ce terrain, nous sommes bien loin d'avoir atteint les mêmes résultats que d'autres nations voisines, en particulier l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, et notre Exposition, à la Classe 106, faisait triste figure à côté de celles de ces pays. Néanmoins, nous nous empressons de reconnaître que nous commençons à marcher et nous espérons que le Congrès qui s'est tenu au mois de juin dernier, sous la présidence de M. Siegfried, ancien ministre du commerce, aura pour conséquence de provoquer un nouveau mouvement en faveur de la construction de maisons, grandes ou petites, destinées aux travailleurs. Pour nous nous, allons essayer de rendre compte de l'état de la question en nous aidant des travaux du congrès auquel nous avons fait allusion et des documents publiés soit par le Ministère du Commerce, soit par la Société française des habitations à bon marché, qui a pour président M. Siegfried.

Commençons par rappeler seulement, pour y revenir plus tard avec quelques détails, qu'une loi, en date du 30 novembre 1894 accorde certains avantages aux Sociétés des habitations à bon marché, qui ont fait approuver leurs statuts par un Conseil spécial fonctionnant auprès du Ministère du Commerce et passons à l'examen général de la question, qui est en somme assez compliquée, puisqu'elle embrasse à la fois les logements et les habitations isolées, des locations et des ventes à tempérament, des entreprises particulières et des entreprises collectives, des œuvres de bienfaisance et des entreprises financières, anonymes ou coopératives.

Parlons d'abord des œuvres de bienfaisance en faveur des logements ouvriers. La question n'est point de savoir s'il y avait avantage à provoquer des dons dans ce but. Oui, a répondu le Congrès de juin, mais à une condition : c'est que les ouvriers logés dans les maisons construites au moyen de dons ne le seront pas gratuitement ; ils paieront un loyer représentant le taux normal de l'argent, et les sommes ainsi recueillies seront capitalisées pour être employées, quand elles seront suffisantes, à la construction de nouvelles habitations, de sorte que le bienfai tira en grandissant. C'est ce qui s'est produit en Angleterre avec le legs Peabody, d'environ 15 millions de francs, lesquels produisent, chaque année, environ 450.000 francs, et aujourd'hui le capital dépasse 30 millions.

En France, une libéralité du même genre a été faite. M. Michel Heine, pour son frère et pour lui, a donné une somme de 750.000 francs à la Société philanthropique de Paris, avec la mission d'élever des maisons contenant des logements sains et salubres, et de consacrer la capitalisation du revenu net à multiplier ces constructions. Trois maisons furent successivement inaugurées, rue Jeanne d'Arc, en 1888, boulevard de Grenelle en 1889, avenue de Saint-Mandé en 1890. Une quatrième maison, édifiée rue d'Hautpoul, a été entièrement payée en 1899 à l'aide des loyers accumulés des trois premières.

Le produit net est de 3.21 0[0. Il a fallu environ dix ans pour épargner la somme de 274.000 francs qu'à coûté le quatrième immeuble. La même somme sera dorénavant capitalisée en huit années ; vers 1907, la cinquième maison de la fondation Heine sera donc payée. La sixième s'élèvera en 1913 ; il aura suffi de sept ans pour obtenir la capitalisation. Si le taux de l'intérêt n'était pas destiné à baisser dans des proportions qu'il est malaisé de prévoir, les calculs de la capitalisation donneraient des résultats très propres à enivrer l'imagination.

On ne saurait donc trop encourager les dons de cette nature, malheureusement trop rares. C'est une exception, et ce n'est pas avec des exceptions qu'on organise un système.

Nous entrons donc dans la catégorie des entreprises financières, tout en demeurant philanthropiques, et le modèle du genre est la Société française des Habitations à bon marché, dont nous avons déjà cité le nom tout à l'heure, et sur le fonctionnement de laquelle nous aurons à revenir.

De ces sociétés, les unes sont anonymes, les autres sont coopératives ; cette dernière forme est de date plus récente, ce n'est guère que depuis 1894 que se sont constituées des Sociétés coopératives pour la construction d'habitations à bon marché ; elles sont aujourd'hui au nombre d'une vingtaine pour toute la France.

Ces Sociétés, quelle que soit leur forme, veulent évidemment réaliser des bénéfices. C'est ici que se présente une difficulté nouvelle. à quel prix doivent être loués les logements de mêmes dimensions; ou convient-il de les louer moins chers que des logements similaires? Les deux systèmes ont leurs partisans et tous deux se justifient.

En effet, ce que nous cherchons, ce sont des logements sains, salubres, commodes, dans des maisons présentant toutes les conditions requises pour les habitations nombreuses, et cela à des prix abordables. Si nous fournissons aux prix ordinaires où se louent des logements étroits, malsains, incommodes, des logements conçus dans un sens tout opposé, il est évident que nous remplirons notre programme, puisque pour le même prix, l'ouvrier aura un logis habitable et agréable au lieu d'un logis sans lumière, sans air dont il avait hâte de sortir. mais est-ce bien suffisant, et n'y aurait-il pas mieux à faire? Telle est la seconde face de la question.

Il s'agirait de tenter de réunir les deux conditions ; de bons logements à bon marché. Cette union est peu-être difficile à obtenir, mais cependant sans être absolument impossible ; il suffit, à notre avis, de bien s'entendre sur ce qu'il faut désigner par à bon marché.

Les choses, quelles qu'elles soient, marchandises ou autres, ont une double valeur : d'abord celle qu'elles retirent de la matière dont elles sont formées, et ensuite celle qu'elles peuvent retirer de la situation réciproque de l'offre et de la demande. Les maisons qui nous occupent n'échappent pas à cette loi, à moins qu'elles ne soient le produit d'une œuvre de bienfaisance ; or, nous avons parlé de ce cas, et il n'a rien à voir en la circonstance. Les maisons construites des particuliers, des Sociétés de n'importe quelle nature, ont d'abord leur valeur propre, résultant de leur emplacement, de leur mode de construction et d'autres conditions techniques ou hygiéniques. D'autre part, comme elles présentent de nombreux avantages sur la plupart des maisons de l'entourage, il est certain qu'elles seraient très recherchées, et que, de ce chef, le propriétaire pourrait réaliser de beaux bénéfices en élevant ses loyers en proportion avec la demande.

Mais alors ce serait la négation même de l'œuvre, ce serait une entreprise mercantile quelconque et non plus l'œuvre humanitaire que nous avons en vue. Et cependant, il nous faut un bénéfice ; quel devra-t-il être ?

Au dernier Congrès, quelques membres avaient émis l'opinion qu'il fallait prendre pour base des loyers le prix courant du quartier. Cet avis n'a pas prévalu, et nous nous en félicitons ; en effet, supposons que, pour une cause quelconque, et ces causes seront nombreuses, les loyers d'un quartier soient élevés, alors les habitations à bon marché, en adoptant ce taux, lui donnent une sorte de consécration, au lieu de l'obliger à s'abaisser. L'opinion qui l'a emporté est celle-ci : Dans la location des maisons à bon marché, il faut rechercher à obtenir des capitaux employés l'intérêt courant de l'argent, soit 3 et 3 1[2. Dans ces conditions, on satisfait aux diverses exigeances du programme : d'abord le capital engagé produit un intérêt normal, et, d'autre part, le but poursuivi est atteint, puisque, pour un loyer ordinaire, on fournit des logements supérieurs à ce qu'on obtient généralement pour le même prix, et qu'enfin on peut même à prix inférieur, trouver un logement réunissant les conditions qu'on ne rencontre que bien rarement dans les petits logements.

C'est surprenant de voir les résultats auxquels on peut arriver dans ce sens : c'est ainsi qu'à Lyon, la Société anonyme des Logements économiques et d'Alimentation qui s'est constituée, il y a quelques années à peine, au capital de 1 million, a pu construire, la première année, 5 maisons abritant 60 familles. Aujourd'hui son capital est de 12 millions, elle a bâti 120 maisons, où demeurent 1.437 familles.

Voilà un exemple qui doit être encourageant et cependant nous avons le regret de reconnaître que l'œuvre des habitations à bon marché n'a pas pris en France le développement qu'on serait en droit d'en attendre, et qu'espérait certainement le législateur de 1894. Cela tient à de nombreuses causes que nous essaierons de degager successivement dans le cours de cette étude, et dont la première nous paraît être l'insuffisance de la loi du 30 novembre 1894, qui a cru, par l'action de quelques privilèges ou dégrevements, attirer des adhérents, et qui, en réalité, n'a eu que peu d'effet. Car, il faut bien le dire, les Sociétés des habitations à bon marché qui ont sollicité l'autorisation administrative sont bien peu nombreuses ; c'est à peine si l'on en compte une soixantaine, dont toutes ne sont pas même encore autorisées, si nous nous en tenons à un document récent, émanant du Ministère du Commerce. Heureusement, il en existe bien d'autres, et de très importantes, ne fût-ce que la Société Lyonnaise que nous citions tout à l'heure et qui est demeurée indépendante. Pour s'en convaincre, il suffit de traverser en chemin de fer quelques-unes de nos régions industrielles : on voit de tous côtés autour des mines, tantôt de grandes maisons abritant un grand nombre de familles ou d'ouvriers, tantôt, et c'est le plus fréquemment, de petites maisons avec jardin, contenant une et quelquefois deux familles ; et toutes ces habitations ont l'air d'être tenues très proprement.

Seulement ces maisons ont généralement un caractère commun, qui les distingue du genre qui nous occupe dans le cas particulier : elles constituent ce qu'on appelle des cités ouvrières, bâties le plus souvent, par les propriétaires des usines, qui les laissent aux ouvriers, en les leur vendant à des conditions spéciales, moyennant une certaine majoration du loyer. C'est du reste le genre qui a été adopté, il y a déjà plus de quarante ans, à Mulhouse, ville où, du reste ce système avait pris naissance.

Ce système, en lui-même, est excellent, surtout dans des centres restreints ; mais il est incomplet, principalement dans les milieux où l'ouvrier ne peut pas être assuré de demeurer attaché pendant toute son existence à la même usine. Il est indispensable qu'il y ait, à côté, un système plus large. qui laisse à chacun, patron et ouvrier, sa liberté et le droit de se séparer, sans être liés par un contrat quelconque. C'est alors qu'intervient avec fruit le système, qui semble prédominer aujourd'hui, et qui repose sur une Société anonyme ou coopérative. indépendante de telle ou telle usine et qui n'a pas a se préoccuper de l'endroit où travaille le locataire, tant qu'il remplit les conditions de son contrat.

C'est de l'organisation de ces Sociétés et des résultats qu'elles ont produit jusqu'à présent, que nous nous occuperons dans un prochain article.

D. AUBRY.

PLACE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

122, rue Lafayette, Paris

(HOTEL PARTICULIER)

Pastel Platine Miniature Émaux — Peinture Charbon Sanguine Émaux

PIERRE PETIT & SES FILS

Chevalier de la Légion d'Honneur

PHOTOGRAPHIE D'ART & DE LUXE

AGRANDISSEMENTS

De tous les anciens Portraits.

PILULES SUISSES

Le Directeur-Gérant : E. HUBY.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

LA PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour **HOMMES, DAMES** et **ENFANTS**

TOUT ce qui concerne la **TOILETTE** de l'**Homme** et de l'**Enfant**

Envoi *franco* des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES : *LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.*

ANÉMIE — **EN 20 JOURS** GUÉRISON RADICALE par l'**ELIXIR de St VINCENT de PAUL** Remboursé dans les **BOURS de la CHARITÉ**, 105, Rue Saint-Dominique, Paris. Gousse, Fr^co, 1, Passage Saulnier, Paris et 1^fr Fr^co. — Drch. Gnér.